

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 521 898

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 03095

(54) Une machine à couper les pattes de lapin, petit modèle.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 26 D 1/147.

(22) Date de dépôt..... 23 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 26-8-1983.

(71) Déposant : BODARD Jean Pierre Alain. — FR.

(72) Invention de : Jean Pierre Alain Bodard.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

- 1 -

La présente invention concerne les instruments tranchants ayant pour but l'ablation des pattes avant et arrières des lapins.

Un dispositif de ce genre existe déjà, mais il est entièrement automatique et s'adapte mal aux petits abattoirs. Le nouveau modèle semi-automatique cor-
5 respond mieux aux besoins de cette clientèle.

Les trois dessins annexés sont les trois vues de la machine.

Tel qu'il est présenté sur la vue de face, le dispositif comporte : un chassis (6) reposant sur 4 silenblocs (10). A l'extrémité gauche du chassis se trouve un palier (7) supportant un disque (1) avec des encoches spécialement 10 étudiées. A l'extrémité droite du chassis se trouve un support (11) sur lequel est fixé d'une part le moteur (8) entraînant la lame (2) et d'autre part le carter protection (3) sur lequel se trouvent le protecteur mobile (4) et la trappe (5). Dessous l'ensemble un toboggan d'évacuation des pattes (9).

Pour couper les pattes de lapin, le préposé accroche l'animal aux encoches 15 prévues à cet effet sur le disque (1) et lui fait faire un quart de tour en direction de la lame.(2).Les pattes tombent. Et si le lapin doit être présenté sur barquettes, le préposé peut alors couper le lapin en deux, en le présentant dans la trappe (5).

Ce dispositif est particulièrement intéressant dans les petits abattoirs, 20 depuis le premier janvier 1981, date de mise en application de la loi imposant l'ablation des pattes de lapin.

- 2 -

REVENDICATIONS.

1 - Machine à couper les pattes de lapin, comprenant un chassis(6) reposant sur 4 silendblocs (10). A l'extrémité gauche du chassis se trouve un palier (7) supportant un disque (1) . A l'extrémité droite du chassis se trouve un support (11) sur lequel est fixé d'une part le moteur(8) entraînant la lame (2) et d'autre part le carter-protection (3) sur lequel se trouvent le protecteur mobile (4) et la trappe(5). Dessous l'ensemble un toboggan d'évacuation des pattes (9).

2 - Machine à couper les pattes de lapin, selon la revendication 1 (1) caractérisée par un disque (1) muni d'encoches spécialement étudiées

1/3

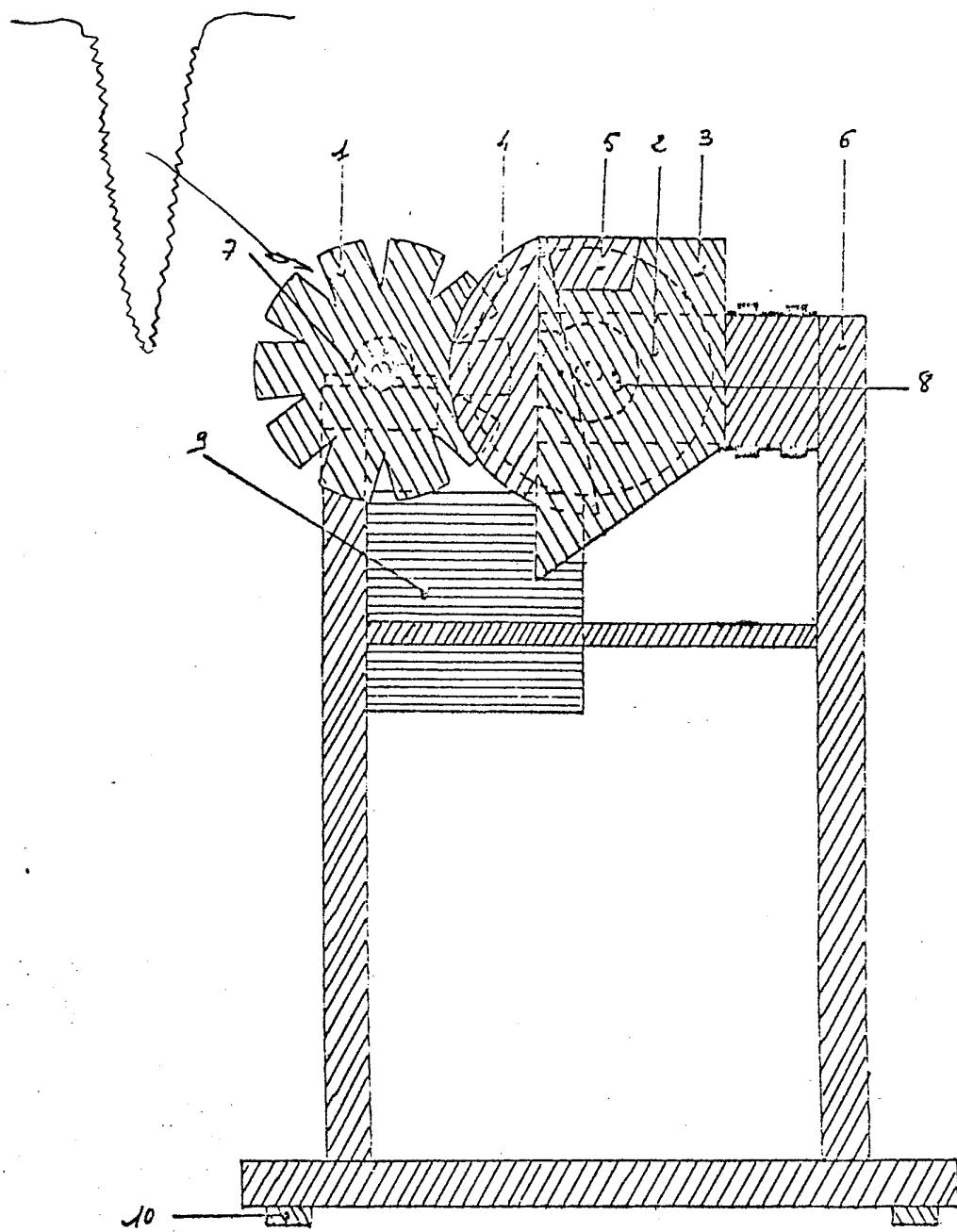


Figure n° 1

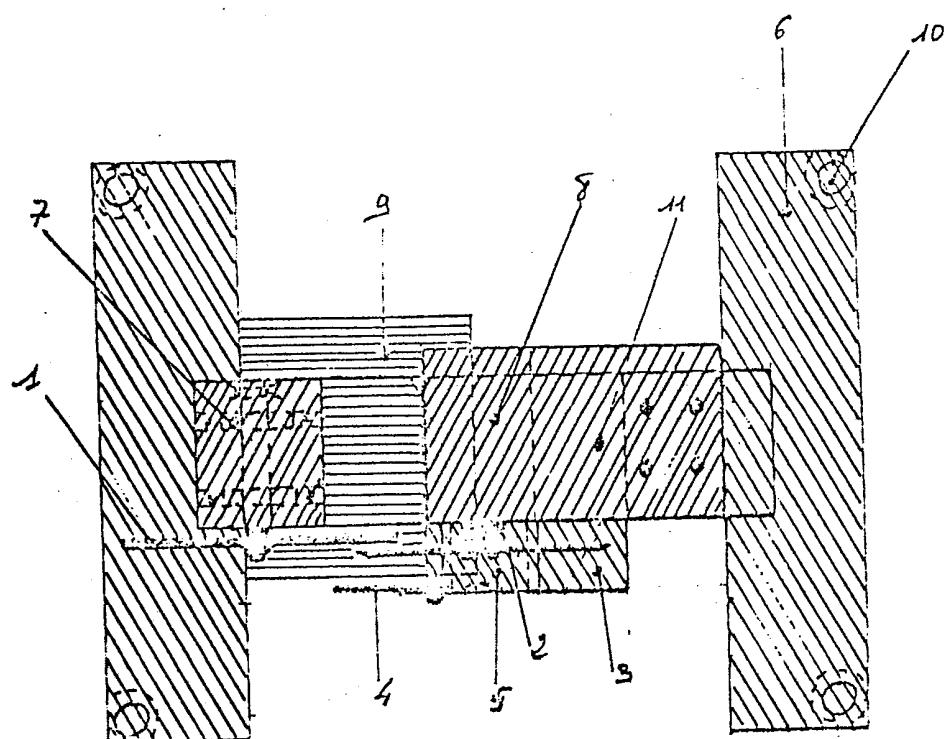


Figure n° 2

3/3

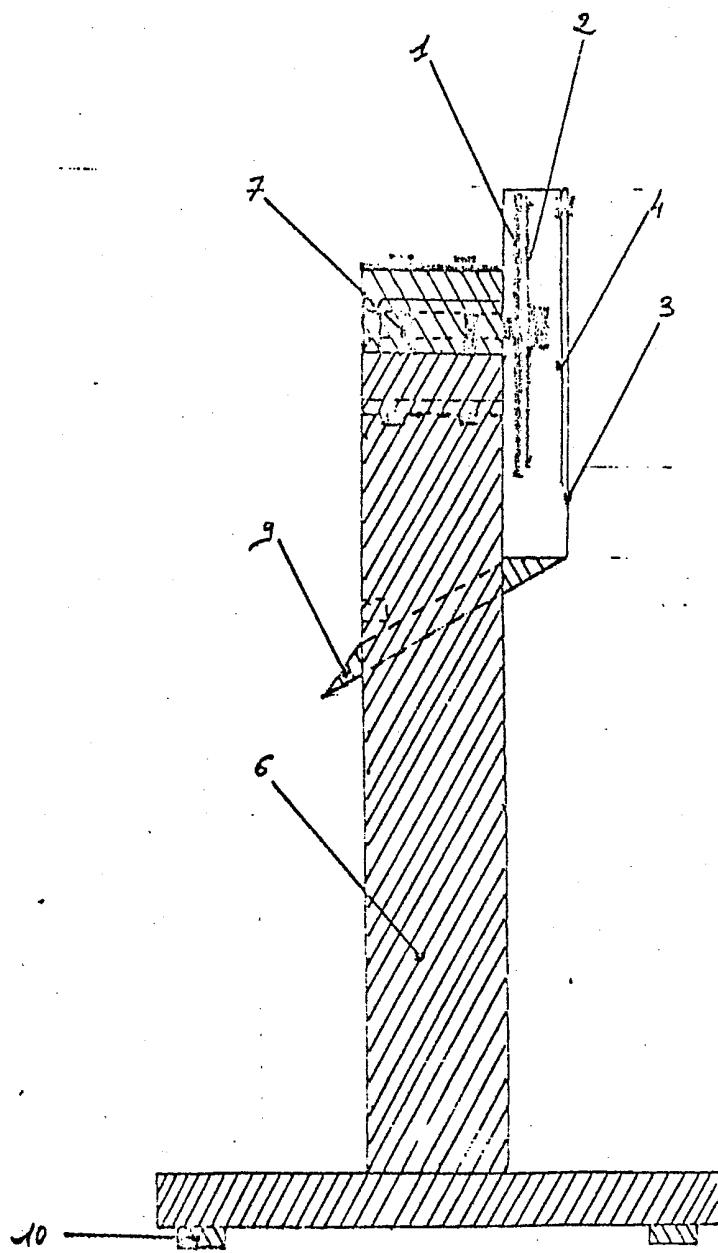


Figure n° 3